

ACADEMIE AGATHOISE DE BILLARD

CLUB DE BILLARD D'AGDE
(affilié à la Fédération Française de Billard)

REGLEMENT INTERIEUR

Version validée en Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2025

ACADEMIE AGATHOISE DE BILLARD
Affilié à la Fédération Française de Billard
Carambole et billard à poches
Impasse de la Bienvenue, rdc Buite d'Accueil
34300 Cap d'Agde
aagathoiseb@gmail.com

Table des matières

<i>Article 1 : Objet.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 2 : Adhésion.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 3 : Horaires et accès aux locaux.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 4 : Utilisation du matériel</i>	<i>4</i>
<i>Article 5 : Comportement et fair-play.....</i>	<i>4</i>
<i>Article 6 : Organisation des parties et compétitions.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 7 : Hygiène et propreté</i>	<i>5</i>
<i>Article 8 : Sécurité.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 10 : Modification du présent règlement.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 11 : Entrée en vigueur.....</i>	<i>6</i>



Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement, de conduite et d'utilisation des équipements du Club, dans le respect des statuts de l'association et des valeurs de convivialité, de respect et de fair-play.

Article 2 : Adhésion

- 2.1 L'adhésion au club est ouverte à toute personne acceptant les statuts et le présent règlement intérieur.
- 2.2 Chaque membre doit s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le Bureau (cf. Art. 2.2 des Statuts). L'attribution de la licence permet d'accéder aux compétitions et à la couverture de l'assurance.
- 2.3 Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite pour adhérer.

Article 3 : Horaires et accès aux locaux

- 3.1 Les locaux sont accessibles H24 et 7/7 mais les horaires peuvent être modifiés par le bureau en cas de nécessité.
- 3.2 L'accès aux tables de billard est réservé aux membres à jour de leur cotisation, sauf autorisation spéciale du bureau pour des invités ou des événements spécifiques.
- 3.3 Les invités doivent être accompagnés d'un membre. On entend par « invité » toute personne qui, à l'invitation d'un membre du club, vient assister ou prendre part à une partie de billard de manière très occasionnelle.

ACADEMIE AGATHOISE DE BILLARD
Affilié à la Fédération Française de Billard
Carambole et billard à poches
Impasse de la Bienvenue, rdc Bule d'Accueil
34300 Cap d'Agde
aagathoiseb@gmail.com

- 3.4 Sauf cas particulier, cas d'affluence exceptionnelle par exemple, les pratiquants dits « temporaires » sont admis sous réserve qu'ils puissent produire une licence à jour d'un autre club et ceci moyennant l'application d'un tarif horaire particulier et le paiement d'une caution. Ils sont naturellement soumis aux mêmes règles que les adhérents.

Article 4 : Utilisation du matériel

- 4.1 Les tables de billard, queues, billes et autres équipements doivent être utilisés avec soin. Tout dégât volontaire ou par négligence pourra entraîner une demande de remboursement au membre responsable.
- 4.2 Les queues personnelles sont autorisées. Elles peuvent être laissées dans les locaux, sans que le club ne puisse être tenu pour responsable de quelque incident que ce soit (dégradation, vol, etc.).
- 4.3 Après chaque partie, les membres doivent procéder au nettoyage des billes, des queues et des billards, si nécessaire, et ranger le matériel utilisé à sa place initiale.
- 4.4 Il est interdit de poser des boissons, aliments ou objets personnels sur les tables de billard.

Article 5 : Comportement et fair-play

- 5.1 Les membres s'engagent à adopter une attitude respectueuse envers les autres joueurs, les adversaires et les arbitres, que ce soit lors des entraînements, des compétitions ou des parties amicales.
- 5.2 Tout comportement agressif, injurieux ou antisportif pourra faire l'objet d'une sanction décidée par le bureau (avertissement, suspension ou exclusion).



- 5.3 Le silence est requis pendant les parties pour ne pas perturber la concentration des joueurs. L'usage des téléphones portables et de la radio ne doit en aucun cas devenir une source de nuisance à l'intérieur des locaux.

Article 6 : Organisation des parties et compétitions

- 6.1 Les tables sont accessibles en priorité aux entraînements et aux compétitions organisées par le club. Un planning peut être établi par le bureau si nécessaire.
- 6.2 En dehors d'éventuels créneaux réservés, les tables sont disponibles pour des parties libres selon le principe du « premier arrivé, premier servi », avec une durée raisonnable par partie en cas d'affluence.
- 6.3 Les règles officielles du billard (selon la variante pratiquée : 8-pool, snooker, carambole, etc.) s'appliquent lors des compétitions internes ou externes.

Article 7 : Hygiène et propreté

- 7.1 Les membres doivent maintenir les locaux propres et signaler tout problème (fuite, panne, etc.) à un représentant du bureau.
- 7.2 Il est interdit de fumer dans les locaux. La consommation d'alcool est autorisée avec modération, sous réserve de respecter les lois en vigueur et les autres membres.
- 7.3 Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 8 : Sécurité

- 8.1 Les membres doivent respecter les consignes de sécurité affichées dans les locaux.



- 8.2 En cas d'incident ou d'accident, le bureau doit être informé immédiatement.
- 8.3 Les enfants non accompagnés ne sont pas autorisés à accéder aux tables ou au matériel.

Article 9 : Sanctions

- 9.1 Tout manquement au présent règlement peut entraîner des sanctions, allant d'un simple rappel à l'ordre à une exclusion définitive, après décision du bureau et, si nécessaire, consultation de l'assemblée générale.
- 9.2 Les membres ont le droit de se défendre et de présenter leurs explications avant toute sanction.

Article 10 : Modification du présent règlement

Le présent règlement peut être modifié par le bureau, avec validation lors de l'assemblée générale annuelle. Les propositions de modifications peuvent être soumises par tout membre.

Article 11 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2025. Il est porté à la connaissance de tous les membres et remis à chaque nouvel adhérent.

ACADEMIE AGATHOISE DE BILLARD
Affilié à la Fédération Française de Billard
Carambole et billard à poches
Impasse de la Bienvenue, rdc Bulle d'Accueil
34300 Cap d'Agde
aagathoiseb@gmail.com

